



# Ecole des filles Wambrechies

Cent cinquante ans nous séparent de la promulgation de la loi Duruy rendant obligatoire dans toutes les communes de plus de 500 habitants la création d'une école primaire de filles. Elle marque le début du développement de l'éducation des jeunes filles en France.

Dès 1836, une ordonnance incite chaque commune à se doter d'une école primaire pour filles. Cependant, contrairement aux écoles de garçons, l'ouverture d'écoles de filles se fait très rare. Leur éducation est en grande majorité dispensée par des congrégations religieuses. Ces jeunes filles destinées à tenir le rôle d'épouses puis de mères, suivent des enseignements qui leur inculquent les bases de la parfaite ménagère et des notions d'instruction religieuse.

Nombreux sont les politiques et membres du gouvernement qui sont effrayés par l'influence de l'Eglise dans l'éducation des jeunes filles. C'est dans ce contexte que, le 10 avril 1867, la loi Duruy est votée. Dorénavant, les institutrices laïques ne peuvent plus être remplacées par des congréganistes dans les écoles. Des modifications sont apportées dans le programme scolaire obligatoire des jeunes filles. Celui-ci comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et des « travaux d'aiguille ». Désormais, deux tiers des jeunes filles sont scolarisées. La Troisième République instaure, sous l'impulsion de Jules Ferry et grâce aux lois scolaires de 1881-1882, la gratuité, l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité, sans établir de différence entre les filles et les garçons.

Au cours des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, l'interdiction de recevoir dans une même classe, voire un même bâtiment, des garçons et des filles fait son apparition. La mixité continue pourtant d'exister dans les villages les plus modestes où les effectifs sont insuffisants pour la création d'une école de filles distincte de l'école de garçons. Il faudra attendre les années 1960 pour voir se généraliser la mixité dans l'enseignement.

## Des travaux d'aiguilles à la puériculture.

Lire, écrire, compter, coudre et tricoter ! Voilà ce qu'une petite fille doit savoir en sortant de l'école primaire.

Les travaux d'aiguilles entrent dans les programmes scolaires dès la révolution. Pour les législateurs, il est nécessaire que les femmes sachent lire et écrire mais il ne faut surtout pas les couper du travail manuel qui sera la principale activité de leur vie. Ainsi, les travaux d'aiguilles doivent permettre aux futures épouses et mères de confectionner et d'entretenir les vêtements de la famille. On leur enseigne donc le crochet, le tricot, le marquage (traçage de lettres sur les tissus), la couture, le raccommodage, la coupe et la confection des vêtements.

Les travaux d'aiguilles sont enseignés par l'institutrice, ou à défaut et notamment en cas d'école mixte, par une maîtresse de couture rétribuée. Pour obtenir leur brevet, les postulantes institutrices doivent savoir manier l'aiguille. Des cours de couture sont même dispensés aux élèves des écoles normales de filles.

À mesure que le siècle avance, le programme de l'enseignement manuel évolue et s'étouffe tout en maintenant le but de transformer les fillettes en parfaites ménagères. Les travaux d'aiguilles vont se limiter à la couture, au marquage et au tricot mais vont s'ajouter des notions de cuisine, de jardinage, d'hygiène et de puériculture.

## Les petites écoles de filles

Peu avant la Révolution Française, deux institutrices enseignent aux jeunes filles, Jeanne-Thérèse Noël dont l'école est ouverte depuis 1780 et Catherine Billau dont l'école est ouverte depuis 1779. L'instruction dispensée par ces maîtresses se limite à apprendre à leurs élèves les prières, le catéchisme et la lecture. Le maire en parle d'ailleurs en ces termes « Elles pourraient n'être regardées comme institutrices, l'instruction qu'elles donnent ne s'étendant pas même à celle du second degré, leurs écoles sont avantageuses pour les mères qui y mettent leurs enfants dans les plus bas âges ».

En 1806, l'instituteur M. Henri Delattre, qui jusqu'à cette époque avait reçu chez lui les filles et les garçons, en fait la séparation et établit les filles dans une maison voisine à la sienne sous la direction de sa sœur, Reine Delattre. Elles y apprennent à lire, le catéchisme, à tricoter et à coudre. L'instituteur s'y rend chaque jour pendant une heure pour y donner la leçon d'écriture et d'arithmétique.

Dans un rapport que le maire établit sur l'état de l'enseignement à Wambrechies, il déplore la baisse de fréquentation durant la période estivale. En effet, du 1er juin au 15 octobre, la majeure partie des enfants âgés de 12 à 15 ans sont retirés de l'école par leurs parents pour les occuper aux travaux agricoles. L'effectif diminue donc de moitié. D'après lui, c'est l'une des causes principales qui nuit aux progrès de l'enseignement. Il ajoute qu'il règne en général parmi les familles de la classe indigente, une grande indifférence. Celle-ci résulterait de la nécessité pour les parents de retirer leurs enfants des écoles aussitôt après la première communion, afin de les employer, les uns aux travaux de l'agriculture, les autres pour les placer dans les diverses fabriques qui existent dans les communes voisines, afin de pouvoir améliorer leur situation.

## Les prémices de l'école communale

Les écoles de Catherine Lesaffre et de Victoire Frénoi sont ouvertes par les soins de MM. les Maire et Curé à la suite de l'ordonnance de 1816 visant à faciliter l'instruction des pauvres. Ces institutrices se « bornent » toujours aux premiers éléments de l'instruction (prières, catéchisme et lecture), mais le maire les juge « précieuses pour les pauvres... Elles rendent un service essentiel pour les pauvres. Elles sont indispensables, vu la distance des lieux et la difficulté des chemins ». Quelle est la situation de l'enseignement à Wambrechies, à la veille de la construction de la première école communale de filles ? La commune compte alors sept écoles de filles pour 3 154 habitants, deux écoles privées de filles fréquentées par 130 élèves et cinq petites écoles situées dans les hameaux les plus éloignés du centre de la commune. Les écoles privées sont tenues par Marguerite Maillard et Reine Delattre, sœur de l'instituteur.

### L'école communale La Providence

En 1836 est construite la première école communale de filles de Wambrechies grâce à l'argent fourni par la Demoiselle Lucie Ducliquenois, propriétaire à Lille. Elle loue gratuitement à la commune cette maison à usage de couvent avec cour et jardin sise 5, rue de Marquette. L'établissement est tenu par Soeur Hosé et son aide Sainte Marie, religieuses de la Providence et accueille 135 élèves. En 1839, quatre sœurs de la Providence enseignent dans l'école communale de filles qui reçoit 160 élèves. Le recteur les autorise enfin à exercer les fonctions d'institutrices primaires. Auparavant elles exerçaient sans autorisation. Les membres chargés de l'inspection des écoles de la commune sont satisfaits de l'enseignement dispensé par les Sœurs et donnent des renseignements très favorables sur la bonne tenue des classes.

### L'école publique - privée La Providence

En 1845, l'école publique devient également école privée, elle accueille 210 élèves. Sur les quatre sœurs de la Providence, deux sont exclusivement vouées à l'instruction des 145 élèves indigentes. Se pose alors le problème de la gratuité. En effet, la Dame Martin, supérieure des sœurs de la Providence, sépare les élèves indigentes des payantes dans les classes et les récréations. Cette séparation, contraire à la charité et à la morale chrétienne est interdite par le règlement. A la rentrée des classes d'octobre 1849, à la suite de nombreux courriers reçus du recteur d'académie, elle place enfin les élèves sans distinction de rang et selon leur savoir.

A nouveau, en 1882, l'institutrice de l'école communale des filles continue d'exiger d'un certain nombre d'élèves une rétribution, bien que la loi Jules Ferry de 1881 ait instauré



Ecole communale de filles en construction, 1906



Ecole Pasteur, années 1980

la gratuité absolue dans les écoles primaires publiques. De plus, elle partage toujours les élèves en classes payantes et gratuites, c'est-à-dire qu'elle les sépare en catégories de pauvres et de riches, ce qui est formellement interdit. L'institutrice répond que les classes payantes sont celles de l'école libre installées dans un local séparé de celui où se trouve l'école publique. Or, l'inspecteur primaire déclare qu'il n'y a qu'une maison d'école dans laquelle sont instal-

lées toutes les classes, au nombre de cinq, toutes dirigées par les institutrices régulièrement nommées et payées sur les fonds de l'Etat. Qu'en conséquence, aucune de ces classes ne peut être considérée comme école libre.

## La laïcisation

A la veille de la laïcisation, l'école communale est gérée par la congrégation des sœurs de la Providence qui tient également l'école privée située rue de Marquette. La laïcisation de l'école des filles entraîne, pour la commune, l'obligation de construire une nouvelle école. Le personnel congréganiste de l'école publique doit, en effet, être remplacé par du personnel laïc après les vacances de 1905 et les locaux appartenir à la commune sans aucune condition. Un terrain est acheté 38, rue de Quesnoy. Le Conseil d'Etat, estimant la construction trop proche du cimetière (50 mètres), ne donnera jamais son aval. Les travaux de construction de l'école, conçue pour recevoir 150 élèves dans trois classes, sont achevés en décembre 1906. A la même époque, Marie Blond ouvre une école privée au 5, rue de Marquette. Elle ne fait partie d'aucune congrégation religieuse.

## La mixité

En accord avec l'Inspecteur départemental de l'Education Nationale, l'introduction progressive de la mixité dans les deux écoles publiques de la ville, Jules Ferry et Pasteur, se fait à la rentrée de septembre 1969. La mixité est d'abord introduite dans les classes préparatoires, afin d'éviter de bouleverser les habitudes des familles d'enfants qui fréquentent déjà les écoles. Les deux écoles mixtes de la ville vont ainsi desservir les quartiers situés sur les deux rives du canal de la Deûle et éviter aux enfants de longs déplacements.

### Le Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail de valorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : [archives@sivomano.fr](mailto:archives@sivomano.fr)

Légende photo 1<sup>ère</sup> de couverture : école libre de fille - 1920

Sources : Archives communales - Photos : Pierre Pennequin

Mise en page : Service animation et patrimoine

Octobre 2017